

DIPE

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Rentrée scolaire 2023
Barème indicatif

1. ÉLÉMENTS LIÉS À LA CARRIÈRE

Eléments	barème
Echelon au 31/08/2022	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} au 3^{ème} : 6 points • 4^{ème} : 7 points • 5^{ème} : 8 points • 6^{ème} : 9 points • 7^{ème} : 10 points • 8^{ème} : 11 points • 9^{ème} : 12 points • 10^{ème} : 13 points • 11^{ème} : 14 points • Hors classe : 15 points • Classe exceptionnelle : 16 points
Affectation <u>consécutives</u> en établissement relevant de l'éducation prioritaire REP/REP + Dispositif transitoire campagne 2023	<p>Affectation actuelle depuis au moins 5 années consécutives dans un ou plusieurs établissements relevant de l'éducation prioritaire. Seules sont prises en compte les années scolaires au cours desquelles l'agent aura exercé des services correspondant au moins à un mi-temps et à une période de 6 mois répartis sur l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les années effectuées en REP – REP+ dans une autre académie si elles précèdent immédiatement l'affectation actuelle en éducation prioritaire dans l'académie de Lyon, sont prises en compte dès lors qu'elles sont justifiées (voir annexe 2). <p>Les périodes de congés (longue durée, parental) si elles sont de 6 mois ou plus, suspendent le décompte de la période à retenir pour le calcul de la bonification. Cette bonification est accordée dans les mêmes conditions aux TZR.</p> <div style="float: right; text-align: center;"> <p>MODIFICATION</p> <p>Campagne 2025 : fin des bonifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans : 4pts • 8 ans et plus : 8pts </div>

2. Projet de formation : nouveau

Eléments	Barème	Observations
Valorisation du parcours de formation	9 pts	Dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation 2 pages maxi • CV • Descriptif précisant de formation

DIPE

3. ÉLÉMENTS LIÉS À L'ANTÉRIORITÉ DE LA DEMANDE : Modification

Éléments	barème
Demandes antérieures non satisfaites	<ul style="list-style-type: none"> • 1 demande : 6 points • 2 demandes : 11 points • 3 demandes : 16 points • 4 demandes et plus : 21 points

4. ÉLÉMENTS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE : Modification

Éléments	barème
Enfants de moins de 18 ans au 01/09/2023 Et enfants à naître	<ul style="list-style-type: none"> • 1 enfant : 4.1 points • 2 enfants : 5.1 points • 3 enfants : 6.1 points • 4 enfants et plus : 7.1 points

5. Situation de handicap : nouveau

Éléments	Barème/priorité
Bonification automatique BOE	10 pts
Après avis des médecins de prévention Bonification spécifique BOE Ou Agent reconnu par médecin de prévention en usure professionnelle	50 pts

DIPE

Du 16 décembre 2022 Au 20 janvier 2023 inclus	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt des demandes sur le site dédié Colibris
13 au 19 mars 2023	<ul style="list-style-type: none">• Affichage des barèmes via Colibris
fin mars 2022	<ul style="list-style-type: none">• Présentation des 3èmes refus en CAP• Communication de la décision via le site dédié Colibris
31 mai 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de désistement
30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite d'appel des listes complémentaires
1 ^{er} septembre 2023	<ul style="list-style-type: none">• Date limite de transmission de l'attestation définitive d'inscription en formation• Date d'effet du congé octroyé